

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du jeudi 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Yann MINOT, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

Secrétaire de séance : Virginie GROSBOIS

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1) Convention avec Champs-sur-Yonne relative à la bibliothèque
(*délibération 2024-02-001*)

II - FINANCES

- 1) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 : abrogation de la délibération 2023-12-061 (*délibération 2024-02-002*)
- 2) Convention avec le SDEY pour changement d'un coffret électrique relatif à l'éclairage public allée des Fauvettes (*délibération 2024-02-003*)
- 3) Devis réfection de l'éclairage de l'école maternelle (*délibération 2024-02-004*)
- 4) Devis réfection de l'éclairage de l'école élémentaire (*délibération 2024-02-005*)

III - TRAVAUX

- 1) Point sur les travaux en cours
- 2) Point sur les travaux de la nouvelle mairie

IV - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

V - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I- VIE DE LA COMMUNE

1) Convention avec Champs-sur-Yonne relative à la bibliothèque (délibération n°2024.02.001)

Monsieur BRIOLLAND informe les élus d'un projet de convention établie par la commune de Champs-sur-Yonne et relative au prêt de livres par leur bibliothèque aux élèves de l'école élémentaire d'Augy. La bibliothèque bénéficie de la médiathèque de l'Yonne, Augy ayant seulement un point lecture. Ce dernier, géré par Patricia VILLATTE, accueille également « les petits Princes » dans le cadre d'un projet avec l'école.

La participation annuelle financière est de 3 € par enfant soit environ 240 € à l'année, financée par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention établie par la commune de Champs-sur-Yonne pour l'année 2024.
- charge le maire de signer ladite convention.

II- FINANCES

1) Abrogation de la délibération n°2023-12.061 relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (délibération n°2024.02.002)

La délibération n°2023/12/061 votée en décembre 2023 par le conseil municipal, relative aux dépenses d'investissement a fait l'objet de remarques par le contrôle de légalité de la Préfecture dans un courrier du 19 janvier 2024.

Le montant autorisé pour les dépenses d'investissement doit se limiter au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit la somme maximale de 141 660,80 €. Or, le montant voté dans la délibération n°2023/12/061 du 19 décembre 2023 est de 159 378,96 €.

Il convient donc d'abroger cette délibération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, abroge la délibération n°2023/12/061 du 19 décembre 2023.**

2) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (délibération n°2024.02.003)

Le budget principal de la Commune de l'exercice 2024 n'est pas encore voté. Il y a cependant des factures qui sont ou seront à régler avant le vote de ce budget.

L'article L1612-1 du CGCT15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet aux collectivités sur l'autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Maire précise que ces sommes seront suffisantes pour régler ces factures en cours ou à venir.

CHAPITRE	LIBELLÉ DES DÉPENSES	BP INITIAL 2023 (sans les reports)	DÉPENSES AUTORISÉES AVANT LE VOTE DU BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	13 696,00 €	3 424,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 252,00 €	813,00 €
21	Immobilisations corporelles	149 695,20 €	37 423,80 €
23	immobilisations en cours	400 000,00 €	100 000,00 €
		566 643,20 €	141 660,80 €

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune selon les règles et le budget 2023.

3) Convention avec le SDEY pour changement d'un coffret électrique relatif à l'éclairage public allée des Fauvettes (délibération n°2024.02.004)

L'armoire de commande de l'éclairage public située dans l'allée des Fauvettes est détériorée et doit être remplacée.

Le maire fait part de la proposition financière du SDEY pour ce projet de changement de coffret. Il est obligatoire de le mettre aux normes :

- le coût total s'élève à 5 523,18€ (soit 6 627,82 € TTC) et la participation de la commune est de 3 866,23 €.

La participation se décompose ainsi :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part SDEY 30%	Part communale 70%
Eclairage public	6 627.82 €	5 523.18 €	1 104.64€	1656.95 €	3 866.23 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition du SDEY pour un montant de 3 866,23 € à la charge de la commune
- charge le maire de signer la convention

4) Devis réfection de l'éclairage de l'école primaire (délibération n°2024.02.005)

Afin de poursuivre la démarche entreprise par la commune sur les économies d'énergie, la modification de l'éclairage de l'école primaire est envisagée.

Le maire présente le projet de passage en leds de l'éclairage de l'ensemble des bâtiments scolaires.

Le montant des travaux est estimé à 13 347,50€ HT soit **16 017,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le projet de réfection de l'éclairage dans les bâtiments scolaires.
- **dit** que des devis sont en cours d'obtention.
- **charge** le maire de solliciter les subventions afférentes à ce projet (Communauté de l'Auxerrois, DETR, fonds vert...).

III- TRAVAUX

1) Point sur les travaux en cours

- les agents ont taillé les arbres sur la RD606. Un agent a été recruté pour ces travaux.
- des arbres ont été plantés à plusieurs endroits (cimetière, école, RD606)
- des bancs ont été réparés et la porte de l'église repeinte.
- les travaux d'isolation prévus salle polyvalente, écoles et mairie débuteront le 19 février 2024.

2) Point sur les travaux de la nouvelle mairie

Les travaux se poursuivent selon le calendrier : l'étanchéité est terminée et la couverture sera réalisée prochainement. Les arases ont été posées et les menuiseries extérieures devraient être installées prochainement.

3) Projet de seconde borne de recharge électrique

Le maire évoque le projet d'installer une deuxième borne électrique sur le parking de la mairie. Une réflexion a été engagée avec le SDEY. Il s'avère que la borne existante sur la place de l'église sert pour environ 10 recharges par mois et l'investissement dans une nouvelle borne ne serait pas judicieux en termes d'investissement au regard de la réelle demande.

La borne existante arrive en fin de vie et sera changée par la suite pour un modèle plus performant (environ 2h pour une recharge de véhicule).

La pose de fourreaux sera cependant effectuée dans le cadre des travaux de la nouvelle mairie, dans l'éventualité d'une évolution de la demande.

VI - COMMUNICATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1) Ruelle, rue des Belles Filles/rue du Puits Gatron

Monsieur BRIOLLAND fait part de la demande d'un administré qui souhaite acquérir une partie de la ruelle qui dessert sa maison et trois autres propriétés.

Le maire demande aux élus leur position avant de rencontrer les riverains concernés. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette demande. Une réunion sera programmée.

2) Courrier d'un habitant allée Delorme relatif à l'évacuation pluviale

Monsieur BRIOLLAND informe les élus du courrier d'un administré de l'allée Delorme qui l'interpelle au sujet d'un problème récurrent d'inondation de son garage, à chaque grosse pluie. Le puisard a été curé, ce qui n'avait pas été réalisé depuis longtemps.

Le maire et la commission des travaux réfléchiront à une solution pour résoudre ce problème.

3) Facture rue de Saint-Bris

Un administré a effectué des travaux dans sa propriété afin d'éviter les problèmes de ruissellement (rehaussement seuil) et a transmis la facture de 4000 € à la mairie pour suite à donner.

Les élus prennent acte et le maire sera chargé d'aller à la rencontre de l'administré.

4) **Travaux SNCF**

Le maire fait remarquer que depuis la réalisation de travaux par la SNCF sur la chaussée au niveau de la rue Pinon, les problèmes de flaques sont résolus.

5) **Convention ASALEE**

Le maire informe les élus qu'une convention de mise à disposition gratuite du foyer des jeunes le mercredi après-midi a été signée avec l'association ASALÉE. Cette association d'ordre médicale, composée de médecins et d'infirmière reçoit des patients pour un suivi personnel sur la médication, la diététique, ateliers... Cette disposition n'est valable que pour un an.

6) **Rendu du Tribunal Administratif**

Le maire informe les élus que le Tribunal a refusé le référé au motif qu'il n'y avait pas d'urgence car la délibération prise par la CA est une délibération d'intention portant sur une stratégie. Cependant le jugement de fonds court toujours. Le projet devra donc se faire par étapes, avec un vote à chaque décision.

7) **Dépôt sauvage**

Le maire informe les élus qu'un dépôt sauvage avait eu lieu dans les collines et deux personnes responsables ont été identifiées. Le maire a souhaité responsabiliser les responsables en leur imposant des travaux d'intérêt général, de réaliser un exposé devant les élèves de l'école puis de vider les poubelles avec les agents le vendredi.

8) **Stationnement des gens du voyage**

Les gens du voyage installés sur la petite route d'Augy sont partis. Ils ne devraient plus revenir sur le site car le courant sera coupé. La véloroute devrait être plus sécurisante.

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Matthieu PRULIERE fait remarquer que l'antenne à l'Auberge Neuve n'est toujours pas branchée.
- Christel DIAKITE informe que le projet de boîte à livres est bien accueilli. Deux fournisseurs ont été contactés pour la création de ces boîtes (3 prévues sur la commune). Le maire souhaiterait limiter le projet à deux boîtes et suggère d'en installer une au square de Taben Rodt, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet espace, et l'autre à proximité de l'école.
- Virginie GROSBOIS informe que le carnaval des amis des écoles aura lieu ce vendredi à 16h. Le maire précise qu'il a interdit les confettis, pas compatibles avec le développement durable et qui finiront dans l'Yonne.
- Prochaines réunions :
 - Commission des finances : 11 mars 2024 à 18h
 - Commission des travaux : 18 mars à 20h
 - Conseil municipal : 28 mars

- Yann MINOT demande si les caméras fonctionnent. Le maire informe l'assemblée que le responsable de l'entreprise a repris le travail.
- Philippe RICHARD rappelle que des branches sur la propriété d'une administrée gênent la visibilité. Le maire ira la voir.
- Nicolas BRIOLLAND : informe les élus que le comité des fêtes a un nouveau président : monsieur Ludovic LEVISTE.
- Virginie GROSBOIS informe que l'association des amis des écoles sera bientôt sans président.
- Nicolas BRIOLLAND demande à Cathy BILLIAT d'organiser une séance de cinéma en plein air comme l'an dernier. En effet, cette initiative avait été très bien accueillie par les habitants d'Augy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h22.